

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 18/11/2024 - B2024/005551 - 2011 B 00518 - 538 805 177 - VERT HORIZONS

IDENTIFICATION

Mme LIOGIER MARIE PIERRE
Z.A. LE SOLIER
43220 DUNIERES
FRANCE

N° d'adhérent : 20102801953838

Pour le compte de :
SARL VERT HORIZONS
LE STADE
43290 MONTFAUCON-EN-VELAY

N° SIREN : 538 805 177
Période déclarée : 01/10/2023 au 30/09/2024
Date limite de dépôt : 15/01/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

Copie certifiée conforme à l'original



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières (1)	400 000		400 000
TOTAL I (5)	400 000		400 000
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	177		177
Disponibilités	162		162
TOTAL II	339		339
TOTAL GENERAL (I + II)	400 339		400 339

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	202 000
Réserve légale	20 200
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	172 130
Résultat de l'exercice	4 835
TOTAL I	399 165
3 - Dettes (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés	52
Comptes courants d'associés	1 122
TOTAL III	1 174
TOTAL GENERAL (I + II + III)	400 339

RENVIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	(4) Dont dettes à plus d'un an	0
(2) Dont créances à plus d'un an	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	0
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			0
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			165
Total des charges d'exploitation (II)			165
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-165
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		5 000
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			4 835

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	4 835	
Réintégrations de l'exercice		
Réintégrations diverses		250
Déductions de l'exercice		
Déductions diverses		5 000
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice 85	Déficit
Déficits antérieurs reportables	11 830	dont imputés sur le résultat 85
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice 0	Déficit

DIVERS À RÉINTÉGRER

LIBELLÉ	Montant
QUOTE-PART DIVIDENDES: 5000.00 X 5%	250

DIVERS À DÉDUIRE

LIBELLÉ	Montant
DIVIDENDES FILIALES	5 000

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations financières	400 000			400 000	
TOTAL rubrique I	400 000			400 000	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles		0		0
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles		0		0
TOTAL rubrique II		0		0

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	11 830
Déficits imputés	85
Déficits reportables	11 745
TOTAL des déficits restant à reporter	11 745

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	20 200

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MR	Nom marital	
Nom et prénom	JAMES PHILIPPE	Pourcentage de détention	99,50%
Nombre de parts ou d'actions	20 100	Pays de naissance	FRANCE
Date de naissance	06/11/1963	Commune de naissance	FIRMINY
¹ Code postal de naissance	42700	Ville	MONTFAUCON EN VELAY
Numéro, type et nom de voie	16. AVENUE DE LA GROSSE PIERRE		
Code postal	43290		
Pays	FRANCE		

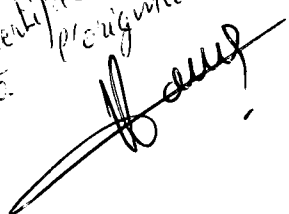
Filiales et participations

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

1

IDENTIFICATION DES FILIALES OU PARTICIPATIONS

	Forme juridique	SARL		
	Dénomination	SOLIER IMMO	Complément de dénomination	
1	N° SIREN (si société établie en France)	392 728 846	Pourcentage de détention	100,00%
	Numéro, type et nom de voie	16. AVENUE DE LA GROSSE PIERRE		
	Code postal	43290	Commune	MONTFAUCON EN VELAY
	Pays	FRANCE		

*Copie certifiée conforme
à l'original*


VERT HORIZONS
SARL au capital de 202 000.00 €
Siège social: Le Stade 43290 MONTFAUCON EN VELAY
RCS LE PUY EN VELAY 538 805 177

ASSEMBLEE GENERALE DU 09/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, et le neuf novembre à onze heures, les associés de la société "VERT HORIZON" société à responsabilité limitée au capital de 202 000,00 €, divisé en 20 200 parts de 10.00 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, Le Stade, 43290 MONTFAUCON EN VELAY, sur convocation de la gérance, ce qui est reconnu exact par les associés présents.

Sont présents ou représentés:

- Mr JAMES Philippe, propriétaire de20 100 parts
- Mme JAMES Lucie, propriétaire de.....50 parts
- Mme JAMES Marie, propriétaire de.....50 parts

seuls associés de la société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital.

L'assemblée, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer. Elle est présidée par Mr JAMES Philippe, associé-gérant.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus à la gérance
- affectation du résultat de l'exercice
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et décisions à cet égard
- questions diverses
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée:

- feuille de présence
- documents relatifs aux comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024
- rapport de gestion établi par la gérance
- rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- texte du projet de résolutions soumises à l'assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par les-dites dispositions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Après lecture des différents rapports, le Président déclare la discussion ouverte. Puis en l'absence de débats, il met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non admises en charges déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.
En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés approuve la proposition de la gérance d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 4 835,48 € au compte "Autres Réserves" pour l'intégralité, puis de prélever sur la-dite réserve qui s'élève à 176 964,90 € la somme de 19 000,00 € à titre de dividendes payables à compter de ce jour.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'une distribution de dividendes est intervenue au terme:

- de l'exercice clos le 30 septembre 2021 pour 15 000,00 €
- de l'exercice clos le 30 septembre 2022 pour 10 600,00 €
- de l'exercice clos le 30 septembre 2023 pour 0,00 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relatives aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve successivement les dites-conventions.

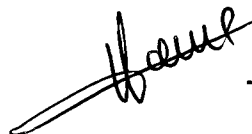
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES ASSOCIÉS AYANT DROIT DE VOTE, PRÉCISION FAITE QUE L'ASSOCIÉ CONCERNÉ PAR L'UNE DE CES CONVENTIONS N'A PAS PRIS PART AU VOTE.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de débats, le Président déclare la séance levée.
De tout ce qui précède, il a été rédigé le présent procès-verbal, signé par les associés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. oup', is written over a horizontal line.